

**Rapport de minorité N° 55**

**Adoption de la modification de l'addenda au plan d'extension des Ruettes.  
Décadastration partiel du domaine public (DP1073)**

**Octroi d'un crédit supplémentaire de Chf 130'000.— pour les études déjà réalisées  
pour un parking souterrain**

---

Nyon, le 26 26 septembre 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mme ETHENOZ-DAMOND et de MM. Yves GAUTHIER-JAQUES, Jacques HANHART, MM Régis JOLY, Jean-Claude MERMILLIOD (remplaçant Darren HART), David VOGEL (Président et rapporteur) s'est réunie une première fois le 19 juillet 2012 afin d'étudier le préavis n°55.

Messieurs Jean-Paul URSENBACHER et Dominique KARLEN, étaient absents.

A cette occasion la commission a entendu Mme Elisabeth RUEY-RAY (Mobilité), Fabienne FREYMOND CANTONE (Urbanisme) et M. Bernard WOEFFFRAY (Chef ad intérim du Service de l'urbanisme).

Le 21 août 2012, la commission, composée de Mme ETHENOZ-DAMOND et de MM. Yves GAUTHIER-JAQUES, Dominique KARLEN, Jean-Claude MERMILLIOD, Jean-Jacques Füglistler (remplaçant M. Jean-Paul URSENBACHER), David VOGEL (Président et rapporteur) s'est réunie une seconde fois afin d'entendre les réponses et nouvelles informations de Mme FREYMOND CANTONE au sujet des questions posées lors de la première séance.

Messieurs Jacques HANHART, Régis JOLY, étaient excusés.

La commission les remercie les divers intervenants de leur présence et des informations qui ont été fournies.

**Préambule**

Ce rapport de minorité n'est pas contre la construction des salles de gym du gymnase car celles-ci sont indispensables. Par contre la proposition de la Municipalité de ne pas construire le parking prévu pose un problème. Ce problème a été bien vu et étudié par la commission, car celle-ci a demandé des garanties sur la future construction du parking de l'hôpital. Il est dit que les 45 places promises à l'État seront également déplacées sur le parking de l'hôpital. La suppression des places de parc de la route des Tattes d'Oies ne seront pas remplacées ailleurs.

Le parking privé de Marens-Couchant sera entièrement réservé aux habitants du quartier.

De plus, les bruits qui courent à l'hôpital, montrent bien que la direction ne veut pas construire de parking en commun. Ces rumeurs sont confirmées par l'article du 24H du 25 septembre dans lequel Daniel Walsch directeur est « tout ragaillard de partir en solo sur ce projet ».

Au vu des études réalisées qui n'ont pas été montrées à la commission, l'on peut se demander si la réalisation d'un parking sous les salles de gym est si onéreuse qu'annoncé.  
Pour comparaison le parking de la Duche à coûté 12'800'000.— pour 240 places avec des contraintes géologiques très importantes dues à la colline du château. Actuellement les places de la Duche sont louées Frs 220.— par mois. Un parking souterrain coûte entre 45'000 et 50'000.— la place. Est-ce que la création de 200 places pour 9'000'000 est irréalisable ?

### **CONCLUSIONS :**

Vu les faits susmentionnés et ne m'opposant pas à la création des salles de gym, je demande le renvoi à la Municipalité pour nouvelle étude avec le parking.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 55 concernant l'adoption de la modification de l'addenda au plan d'extension « Les Ruettes », la décadastration partielle du domaine public (DP 1073) et l'Octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 130'000.- pour les études déjà réalisées pour un parking souterrain

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de renvoyer le préavis à la Municipalité pour nouvelle étude avec parking.

La minorité de la commission :

Jacques Hanhart